

Climat : l'action passe par une refonte de notre modèle économique et social

Aurore Lalucq, co-directrice Institut Veblen

www.veblen-institute.org

Nos activités économiques et leur organisation étant responsables du dérèglement climatique, il est nécessaire de jeter les bases d'un système économique moins énergivore afin d'assurer le maintien d'une prospérité durable. Les réformes à apporter sont bien moins radicales que l'on ne croit, elles réclament néanmoins un changement total de perspective.

Changer d'indicateurs pour vérifier la trajectoire de décarbonisation de l'économie et le bien-être de la population

Afin d'engager nos sociétés sur la voie d'une prospérité durable, le choix des indicateurs constitue une première étape primordiale.

S'il est indéniable que la croissance du Pib des pays de l'OCDE s'avère corrélée à l'émission de CO₂, et qu'il est donc nécessaire de ne pas relancer la croissance, la décroissance du Pib ne peut être considérée à elle-seule comme un indicateur pertinent d'estimation de la réduction des émissions de GES, puisqu'il s'agit d'un indicateur monétaire et non physique.

Par ailleurs, le Pib étant par convention la somme des valeurs ajoutées dégagées par les agents économiques (valeurs des activités marchandes) et des activités non marchandes (dont on considère par convention qu'elles dégagent une valeur équivalent à leur coût), rien pour l'instant ne permet de déterminer avec précision l'origine du contenu carbone d'un point de Pib, c'est-à-dire d'identifier en son sein les

valeurs marchandes et non marchandes qui polluent et celles qui ne polluent pas : agriculture biologique et conventionnelles sont comptabilisées ensemble, tout comme par exemple les activités de soins à la personne et celle d'une usine de charbon par exemple.

Aujourd'hui le focus est pourtant mis sur la capacité de la France à découpler réellement sa production de ses émissions de Co₂ et de GES. Jusqu'à présent on note un découplage relatif, et non absolu (Giraud, 2015). Mais ce découplage s'avère remis en cause par l'intégration des flux cachés, c'est-à-dire des flux indirects liés aux importations et aux matières extraites non utilisée (Roman, 2015), une part importante des progrès réalisés par certains pays du Nord étant attribuable à la délocalisation de leurs industries les plus polluantes.

Ainsi afin d'assurer le strict respect de l'accord de Paris, la mise en place d'indicateurs de suivi de la pollution émise et importée sur le territoire français constitue un préalable indispensable. En la matière, seuls des indicateurs mesurant des données physiques pourront guider correctement nos politiques. L'adoption d'un indicateur de type TMR¹ (*Total Matériel Requirement* ou besoin total en matières de l'économie qui calcule l'ensemble des matières nécessaires au fonctionnement de l'économie, mobilisées

¹ TMR = DMI + extraction intérieure inutilisée + flux indirects associés aux importations, le DMI étant *le Direct Material Input* ou besoin apparent en matières de l'économie : ensemble des matières entrant physiquement dans l'économie.

sur le territoire ou à l'étranger) s'avèrerait probablement l'indicateur le plus approprié (Roman, 2015) et nous permettrait de nous détacher de notre obsession collective pour le PIB (Frémeaux et Lalucq, 2015).

Mais l'autre raison qui plaide pour l'instauration de nouveaux indicateurs de richesse – et l'absence de nécessité de relancer la croissance, émettrice de GES – provient de l'observation d'un découplage entre PIB et bien être dans les économies capitalistes développées, au-delà d'un certain revenu par tête (Costanza et al., 2013).

Problème : face à la profusion de nouveaux indicateurs, lesquels adopter ? Si les indicateurs non composites s'avèrent précis et fiables, leur impact médiatique demeure faible tout comme leur capacité à rassembler et à porter une vision partagée du développement. Une solution consiste à coupler des indicateurs de premiers rangs (comme l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2), l'Indice de santé sociale (ISS), tous deux retenus par la Commission Développement Durable Environnement de l'Association des régions de France) autrement dit des indicateurs de contexte permettant d'exprimer et de vérifier l'état d'avancement d'une vision commune de la prospérité sociale et écologique, et d'y ajouter des tableaux de bords avec des indicateurs à la fois plus précis et plus robustes d'un point de vue méthodologique et précis (ARF, 2012).

Certains Etats américains ont d'ailleurs adopté de nouveaux indicateurs de richesse composites à l'instar de l'Etat du Vermont, qui par voie législative a instauré le *Genuine Progress Indicator* (GPI) en 2012, suivi par le Maryland, l'Oregon, le Colorado, et Hawaii. L'exemple du Vermont est particulièrement intéressant puisque la lecture des textes officiels

montre que le GPI a rapidement été intégré comme indicateur de pilotage des politiques publiques. Ainsi en 2014, l'agence dédiée à l'établissement du plan de développement économique du Vermont s'est donnée pour objectif principal d'accroître le GPI de 5% d'ici à 2020, notamment en soutenant l'emploi local (accroissement recherché de 4%) et en réduisant la pression sur les ressources naturelles. Même si d'un point de vue méthodologique et écologique, le GPI constitue un indicateur peu performant (car répondant à des critères de soutenabilité faible, i.e avec une parfaite substituabilité des capitaux), l'expérience Nord-américaine prouve qu'il est possible de changer d'indicateur de premier rang et de les intégrer rapidement au pilotage de l'action publique. Dans cette optique, en France, la loi Sas va dans le bon sens.

Du signal prix au Green New deal européen

L'idée d'instaurer un prix carbone est revenue très fortement dans le débat français pré-cop 21. Derrière cette idée se cache pourtant un flou méthodologique assez patent : fait-on référence à une taxe carbone (dans ce cas pourquoi parler de prix ?) ou au marché Co2 ?

Si dans le premier cas en France l'intégration de la taxe carbone ne fait pas encore sentir ses effets et pâtit d'une faible ambition elle-même due à l'absence d'une large acceptation sociale, dans la seconde configuration, au niveau européen, tout est à refaire.

Plus globalement, une des nombreuses critiques pouvant être faite à cette approche par les prix, est qu'elle s'avère trop longue à mettre en place et bien trop incertaine quant à ses résultats, alors qu'il s'agit de faire face à un dérèglement climatique qui s'accélère.

Le seul recours au prix (et qui correspond de fait à une subvention) pouvant à court et moyen terme permettre de participer activement à la mutation bas carbone de notre économie, est celui du rachat de l'électricité issue des énergies renouvelables. Un prix qui ne fait que baisser depuis 2009, en contradiction avec les objectifs de l'accord de Paris.

Néanmoins l'enjeu crucial est de rapidement dégager les moyens d'investir en faveur d'un développement bas carbone qui réponde à la fois aux enjeux économiques et sociaux de court terme et participe à construire un futur prospère et durable.

Partout en Europe les infrastructures de transport, le bâtiment et plus largement le métabolisme social de nos sociétés ont été établis sur des bases énergivores et carbonées. Le lancement d'un Green New Deal européen permettrait de corriger cette situation tout en offrant un certains nombres d'avantages politiques, sociaux et économiques. En effet, un tel projet redonnerait à la fois du souffle à la construction européenne; répondrait à la crise de sous-investissement européenne ; favoriserait la cohésion au sein de la zone euro et évidemment participerait à décarbonner activement nos sociétés et à réduire les émissions de GES.

Ce plan pourrait en outre venir financer l'isolation des bâtiments, soutenir le passage de l'agriculture intensive à l'agriculture biologique et à l'agro-foresterie, identifier les industries les plus polluantes et aider à leur refonte, investir dans des transports moins polluants, soutenir la création d'équipes de fonctionnaires européens de terrain (décentralisés) afin de réhabiliter les écosystèmes mal en point ou aider à établir des plans de reconversion des villes pour y réduire les déplacements, via le

« 20 minutes neighborhoods² » par exemple.

Ce programme d'investissement pourrait être assuré par des obligations émises conjointement par la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement, permettant ainsi d'éviter à la fois le recours aux garanties formelles nationales et l'organisation de transferts fiscaux entre Etats membres (certains d'entre eux pouvant y être opposés)(Galbraith, Varoufakis, Holland, 2014). Le monde ne manquant ni d'épargne et ni de liquidités, ces obligations pourraient facilement trouver preneurs.

Lutter contre les inégalités et réduire la consommation

Les inégalités sociales participent à l'aggravation de l'état de l'environnement à travers cinq principaux canaux de transmission (Laurent et Pochet, 2015) :

- En nourrissant une recherche inutile de croissance (dans la perspective d'augmenter les revenus des plus pauvres)
- En accroissant l'irresponsabilité écologique des riches (via un transfert des dommages environnementaux des riches vers les pauvres)
- En affectant la résilience sanitaire des plus pauvres (les plus pauvres sont plus touchés que les riches par les vagues de canicule par exemple)

² Ainsi le Portland Plan de la ville de Portland (Oregon), défini par le bureau de planification écologique, ambitionne de réagencer les quartiers de Portland afin que d'ici à 2030 afin que 90% des habitants de la ville puissent accéder à tous les services essentiels à moins de 20 minutes à pied ou à vélo.

- En détruisant les relations de confiance permettant de gérer correctement les communs
- En donnant le sentiment aux plus pauvres que l'écologie est une préoccupation de gens riches (du fait des éventuels effets régressifs de certaines politiques environnementales)

Par ailleurs, comme le notent plusieurs études, notamment les travaux de Lucas et Piketty de 2015, les plus riches sont ceux qui polluent le plus et leur mode consommation en devenant la norme à atteindre, engendre des comportements de consommation mimétique, comme l'ont mis en évidence les travaux de Schor (2012), Wilkinson et Pickett (2014).

Une politique de lutte contre la surconsommation et de lutte contre les inégalités est une des voies à prendre. En la matière, les propositions sont nombreuses : restaurer certains niveaux de taxation sur les dividendes par exemple et sortir de la concurrence fiscale entre Etats (Laurent, Pochet, 2015), interdire la publicité dédiées aux enfants (Costanza et al., 2013).

Une politique de l'emploi adaptée : RTT et employeur en dernier ressort

Lutter contre le dérèglement climatique consiste à la fois à émettre moins de GES et à en absorber plus.

Comme Hyman Minsky aimait à le rappeler, l'objectif de la politique économique doit être le plein emploi et non la croissance. C'est dans cette optique qu'il proposait l'idée d'employeur en dernier ressort. Il s'agit d'un programme d'Etat visant à répondre à des besoins sociaux et environnementaux non satisfaits à travers l'emploi de chômeurs volontaires acceptant de travailler dans le secteur public. Une telle politique aurait

de nombreux avantages : elle permettrait de redonner du travail à des personnes compétentes, en évitant un recours à une croissance élevée (qui ne revient pas en Europe) et participerait à une amélioration de la capture du CO₂ via l'entretien, la restauration ou l'amélioration écologique : entretiens de côtes, des fleuves et des rivières, des forêts et des couverts végétaux, réalisation de plantation. Par ailleurs, dans le domaine sanitaire et social les besoins non satisfaits sont là aussi importants comme le montre l'estimation réalisée par Rémy Caveng, Pascal Deporter, François Xavier Devetter, Jean Gadrey et Nicole Gadrey.

Une autre mesure phare concernant le lien climat-emploi consiste à réduire le temps de travail. Plusieurs études attestent en effet du lien entre le surtravail, la surconsommation et la surpollution (Schor, 1999 et 2013) : plus les individus travaillent, moins ils disposent de temps pour "faire" et plus ils consomment des biens à forte empreinte écologique.

En 2006, les économistes Rosnick et Weisbrot ont mis en évidence que les différences d'impacts environnementaux entre l'Union européenne et les Etats Unis s'expliquaient par la différence de temps de travail. Ainsi, d'après leurs analyses si les Européens adoptaient un temps de travail équivalent à celui des américains, ils consommeraient 30% d'énergie en plus. A l'inverse, si les Etats-Unis avaient adopté les standards européens de temps de travail leurs émissions de CO₂ en 2000 auraient été 7% moindre que celles de 1990.

En 2010, un article suédois (Nässén, 2010) précisait qu'une réduction de 1% du temps de travail engendrait une réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre de 0.8 % en moyenne. L'étude concluait qu'une

semaine de travail à 30h par semaine faciliterait l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Employeurs en dernier ressort et RTT constituent donc deux mesures favorisant à la fois l'entretien des capacités naturelles de capture de CO₂ et la réduction de GES via une réduction de la surconsommation et l'absence de recourt à la croissance pour créer des emplois ; mais si et seulement les modes de transports polluants à commencer par l'avion sont fortement taxés, pour éviter les effets rebonds.

Contrat social-écologique et Etat social-écologique

D'où la nécessité de réformer à la fois la fiscalité mais également le rôle de l'Etat. En effet, le rejet actuel de la fiscalité écologique témoigne surtout du fait qu'une telle fiscalité n'a de sens que si elle vient accompagner une transformation des modes de production et de consommation mais aussi de la protection et des politiques sociales.

Il s'agit donc de rendre cette fiscalité désirable ou du moins logique « en l'insérant dans un jeu cohérent de réponses aux inquiétudes de la société », comme le résume Jean-Charles Hourcade (Cired et Giec). En d'autres termes, le rejet de l'intégration d'une taxe écologique même à petite dose s'explique par la crainte de remise en cause unilatérale du contrat social antérieur fondé sur une énergie fossile peu coûteuse.

Une solution serait de proposer un autre contrat social, taxant moins le travail (abondant) et bien plus la consommation de ressources naturelles mais aussi de jeter les bases d'un Etat providence social écologique (Laurent, 2015), afin que l'évolution de nos modes de production,

de consommation et d'échange réponde aux besoins sociaux.

Conclusion

La réforme de l'organisation économique et sociale de la France est essentielle pour réduire son impact climatique. A lui seul, un prix carbone, quelque soit sa forme, ne parviendra pas à réduire assez vite et assez massivement les émissions de GES. Un prix n'a jamais rien sauvé, ce n'est d'ailleurs pas sa fonction (Gadrey et Lalucq, 2015). Tout comme la vocation du Pib n'est pas fournir une quelconque indication sur le bien-être des individus, la capacité à vivre-ensemble au sein d'une société, la vie démocratique ou encore l'état de l'environnement.

Le passage par la réglementation et la norme notamment afin de laisser les fossiles dans le sol, le financement de mesures visant à accélérer le passage à des énergies renouvelables ainsi que l'adaptation radicale de notre économie aux objectifs sociaux et environnementaux s'avèrent primordiaux pour réussir à réduire notre impact sur le climat et éviter le pire.

Outre les mesures présentées dans cette note, la non-ratification de l'accord transatlantique (qui auraient des effets environnementaux et sanitaires conséquents en Europe), ainsi qu'une régulation stricte de la banque et de la finance, constituent des préalables nécessaires à l'adaptation de nos économies.

Bibliographie :

ARF, *Développement durable : la révolution des indicateurs*, janvier 2012.
<http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/04/rapportfinalARF.pdf>

Rémy Caveng, Pascal Deporter, François Xavier Devetter, Jean Gadrey, Nicole Gadrey, *Répondre aux besoins écologiques et sociaux : 100 000 emplois en 5 ans ?* octobre 2015.

Roberts Costanza et al. *Vivement 2050 ! Programme pour une économie soutenable et désirable*, Les petits matins/Institut Veblen, 2013.

Jean Gadrey et Aurore Lalucq, *Faut-il donner un prix à la nature ?* Les petits matins/Institut Veblen, 2015

James Galbraith, Stuart Hollan, Yanis Varoufakis, *Modeste proposition pour résoudre la crise de la zone euro*, Les petits matins-Institut Veblen, 2014.

Gaël Giraud in *Produire plus, polluer moins : l'impossible découplage ?*, Giraud et al., Les petits matins/Institut Veblen, 2014.

Philippe Frémeaux et Aurore Lalucq in *Produire plus, polluer moins : l'impossible découplage ?*, Giraud et al., Les petits matins/Institut Veblen, 2014.

Eloi Laurent et Philippe Pochet, *Pour une transition écologique et sociale : quelle solidarité face aux défis environnementaux ?*, Les petits matins/Institut Veblen, 2015.

Nässén et Larsson, *Would shorter work time reduce greenhouse gas emissions*, 2010.
<http://jorgenlarsson.nu/wp-content/uploads/Would-shorter-work-hours-reduce-greenhouse-gas-emissions-100326.pdf>

Philippe Roman in *Produire plus, polluer moins : l'impossible découplage ?*, Giraud et al., Les petits matins/Institut Veblen, 2014.

Rosnick et Weisbrot, *Are shorter hours good for the environment ?*, CEPR, 2006.

Juliet Schor, *La véritable richesse*, ECLM, 2013.

Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous, Les petits matins/Institut Veblen*, 2013.